

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 10-07-2024-1

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04-07-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR, Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et madame : Frédéric GUILLON

André BEAUGENDRE qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Laëtitia CHATRY a été élue secrétaire de séance.

Objet : fixation d'un tarif pour la location de l'espace A'Capella pour des cours de yoga

Classement nomenclature ACTES /3 : domaine et patrimoine /3-3 : locations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de madame Céline AFONSO d'Anjali Yoga 85 de Coëx pour poursuivre ses cours de yoga qui auraient lieu du 01-09-2024 au 30-06-2025 tous les mardis soirs de 19h à 20h30 hors vacances scolaires à l'espace A'Capella.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et fixe un forfait de 300 € pour l'année scolaire 2024-2025.

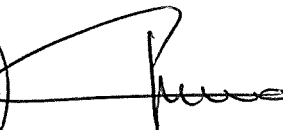
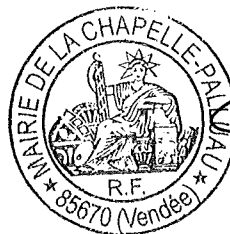
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 10-07-2024

Affiché le 11-07-2024

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Laëtitia CHATRY



Envoyé en préfecture le 13/07/2024

Reçu en préfecture le 13/07/2024

Publié le



ID : 085-218500551-20240710-10_07_2024_1-DE

Extrait du registre des délibérations

N° 10-07-2024-2

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04-07-2024.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR, Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET et Annabelle PICARD.

Étaient absents et excusés messieurs et madame : Frédéric GUILLO

André BEAUGENDRE qui a donné pouvoir à monsieur Xavier PROUTEAU

Chrystelle PREAULT qui a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Madame Laëtitia CHATRY a été élue secrétaire de séance.

Objet : demande d'achat de la parcelle AB 59 d'une contenance de 296 m²

Classement nomenclature ACTES /3-1 : domaine et patrimoine /3-2 : aliénations

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT,

Considérant la demande de madame Justine LIARD et monsieur Kylian ESNAULT du 29-06-2024, demeurant 5, impasse des Frènes pour acquérir cette parcelle qui jouxte leur parcelle d'habitation,

Considérant que la dite parcelle n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que la parcelle appartient au domaine privé communal,

Considérant que la commune doit garder une bande pour le passage des réseaux

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

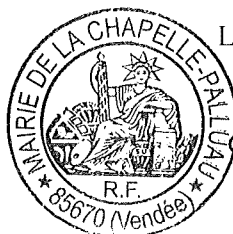
- Décide l'aliénation d'une partie de la parcelle AB 59 à définir au passage du géomètre ;
- fixe le prix à 65 € le m² ;
- Autorise Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

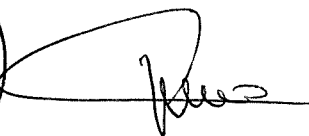
Le 10-07-2024

Affiché le 11-07-2024

La Secrétaire : Laëtitia CHATRY



Le maire : Xavier PROUTEAU



Envoyé en préfecture le 13/07/2024

Reçu en préfecture le 13/07/2024

Publié le



ID : 085-218500551-20240710-10_07_2024_2-DE